La Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales (DNEF), créée le 1er février 1969 et réorganisée par 2 arrêtés en date des 17/03/1983 et 13/01/1993, constitue l'échelon national d'action et de coordination du dispositif de recherche du renseignement destiné à favoriser la programmation du contrôle fiscal.

Les attributions de la DNEF sont définies par les arrêtés des 24/07/2000 et 16/07/2015 :
- la recherche des renseignements nécessaires à l'assiette, au contrôle et au recouvrement des impôts ;
- la recherche et la constatation des infractions à la législation et aux réglementations fiscale et économique;
- le contrôle de tous impôts, droits et taxes ;
- l'exécution de missions particulières en collaboration les autres administrations ou les autorités judiciaires ;
- le contrôle des systèmes de télétransmission des factures et des procédures de signature électronique avancée;
- l'exécution de tâches de toute nature ou de missions particulières qui lui sont confiées ;
- toutes opérations relatives à l'assiette et au contrôle de la TVA due par tout assujetti n'ayant pas le siège de son activité en France mais y réalisant des opérations taxables.

La DNEF dispose de services opérationnels :
- **Des services d'investigation :** Brigades Nationales d'Investigation (BNI) et Service des Investigations Elargies (SIE) chargées de la détection des mécanismes frauduleux, de la conduite d'enquêtes en vue de propositions de contrôle et de production documentaire.
- **Des services d'intervention :** Brigades Interrégionales d'Intervention (BII) chargées mettre en œuvre la procédure spécifique du droit de visite et de saisie (article L16B du LPF).
- **Des services de contrôle** : Brigades d'Intervention Rapide (BIR) chargées de contrôler les secteurs économiques à risques, plus spécifiquement dans le domaine de la TVA intracommunautaire et des carrousels TVA.
- **un service d'appui informatique** : Brigade d'Intervention et d'Ingénierie Informatique (B3I) regroupant la Cellule d'Ingénierie Informatique et l'INFOCENTRE.

et des missions fiscales de support **:**

cf rubrique : les autres services de la DNEF

LA BRIGADE D'INTERVENTION ET D'INGENIERIE INFORMATIQUE (B3I)

Cellule d'Ingénierie Informatique : Soutien technique aux BII - Informatique légale - Expertise des fichiers et données, ainsi que des logiciels, afin de mettre à jour des procédés frauduleux - veille technologique et développement de nouveaux outils

Infocentre : Requêtage sur les bases de données fiscales - Analyse du tissu fiscal, sélection des populations à risques - Identifications des procédés de fraudes classiques ou nouveaux afin de les modéliser pour permettre un repérage à grande échelle via nos fichiers informatiques - Data mining

LA BRIGADE NATIONALE DES AFFAIRES POLICE FISCALE (BNAPF)

La Brigade Nationale des Affaires Police Fiscale (BNAPF) exerce une double mission : la rédaction de plaintes police fiscale à partir des propositions émanant des autres services de la DNEF et la gestion de la totalité des plaintes police fiscale déposées par la DGFIP. Dans le cadre de cette activité, elle entretient des relations régulières avec le Service d'Enquêtes Judiciaires des Finances (SEJF) et la Brigade Nationale de Répression de la Délinquance Fiscale (BNRDF).

LES MISSIONS FISCALES DE SUPPORT

CJPC - Cellule Juridique Pénale et Contentieuse

- Rédaction des propositions de poursuites correctionnelles ou plaintes pour escroquerie à la TVA, suites des contrôles (préparation des interlocutions, pré-visa des dossiers…) et contentieux des BIR, études juridiques

BLF - Bureau des Liaisons Fiscales

- Droit de communication auprès des tribunaux de Paris. Correspondant pénal

FFI - Fraude Fiscale Internationale

- Recherches sur personnes physiques et morales à l'étranger.

Presse

- Constitution d'une base de données d'articles de presse

Liaison Police

- Droit de communication auprès de la Préfecture de Police de Paris.

BRS - Brigade de Recherche Systématique

- Droit de communication auprès des établissements financiers et chèques postaux.
- Droit de communication : sports équestres, bateaux…

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site intranet de la DNEF

http://dnef.intranet.dgfip/

Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales
6 bis rue Courtois
93695 Pantin Cedex
Tél : 01.49.91.81.00
dnef@dgfip.finances.gouv.fr
(Accès piétons : 140 rue Jean Lolive)

Philippe-Emmanuel DE BEER
Administrateur Général des Finances Publiques

Service des Investigations Elargies (SIE)- Stéphane LOPEZ

Florent TESSON
Administrateur des Finances Publiques

Sylvie PERROUDON-RAGOT
Administratrice des Finances Publiques

Secrétariat Général – François TRECHOT
Mission Risques et Audits – Suivi d'activité – Enregistrement des productions - Secrétariat des directeurs

1ère DIVISION – Ressources Humaines et Budgétaires
Hélène FACERIAS
Administratrice des Finances Publiques Adjointe
Ressources Humaines - Ressources Budgétaires - CAPL - CTL - Condition de vie au travail – Communication - Formation professionnelle - Délégations étrangères - Services communs -

2ème DIVISION – Fraude TVA à l'international & Coopération
Cédric DUFOURT
Administrateur des Finances Publiques Adjoint
Bureau d'ordre - Secrétariat BIR - Assistance administrative internationale -
EUROFISC – Suspension de numéro de TVAI - CJPC - BNI 1 – BNI 7 - BIR 1 - BIR 2 - BIR 3

3ème DIVISION – Investigations Particuliers & Professionnels
Florent TESSON par intérim
Administrateur des Finances Publiques
Bureau d'ordre - BNI 2 - BNI 3 - BNI 4 - BNI 5 - BLF- BNAPF

4ème & 5ème DIVISIONS– Visites Domiciliaires L16B
Aymeric BOUARD / Goulven MADEC
Administrateurs des Finances Publiques Adjoints
Bureau d'ordre – IDIV Expert L16B/Contentieux - Mesures conservatoires -
Cellule d'appui opérationnel - BII

6ème DIVISION – Valorisation de l'information & Partenariats
Isabelle MERLE
Administratrice des Finances Publiques Adjointe
BNI 6 - Brigade d'Intervention et d'Ingénierie Informatique (CII + Infocentre) – Bibliothèque -
Gestion des données externes (FFI, Presse, Liaison)- Liaisons DNRED - BRS

LES BRIGADES D'INTERVENTION RAPIDE (BIR)

Créées le 2 mars 1998 au sein de la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales, les Brigades d'intervention rapide (BIR) ont pour mission de lutter contre la fraude fiscale en matière de TVA intracommunautaire.

La lutte contre les fraudes significatives en matière de TVA intracommunautaire, en particulier de type carrousel, constitue une priorité d'action. Intervenant dans des secteurs particulièrement spéculatifs et aux structures commerciales mobiles, ces services traitent de dossiers à finalité répressive. La note de l'ex- bureau CF3 (CF-1C) du 9 mai 2008 sur le contrôle fiscal international en TVA intracommunautaire et plus récemment le projet stratégique 2013-2018 de la DGFIP donnent une position centrale à la DNEF en matière de carrousel pour la détection des fraudes, pour le contrôle et pour la coordination de l'action des services.

Les 3 BIR ont acquis une expérience reconnue en matière de lutte contre les schémas dits "carrousels". Composées de vérificateurs enquêteurs, les BIR réalisent des vérifications réactives afin de neutraliser les réseaux frauduleux (poursuites pénales, suspension de n° TVAI,..) ou de s'informer sur les nouveaux montages (vérifications méthodologiques,…).

LES 13 BRIGADES INTERREGIONALES D'INTERVENTION

Une compétence nationale.

Une procédure spécifique de visite et de saisie **(Art. L. 16 B du LPF)**

Pour lutter contre les activités clandestines et mettre en évidence des montages frauduleux, notamment en matière internationale

4 à Pantin

- Paris Centre
- Paris Est
- Paris Nord
- Paris Ouest

9 en province

- Bordeaux / Lille
- Lyon / Marseille 1
- Marseille2 / Orléans
- Rennes / Strasbourg
- Toulouse

LES 7 BRIGADES NATIONALES D'INVESTIGATION (BNI)

Les BNI sont chargées de la détection des mécanismes frauduleux, de la conduite d'opérations de recherches et d'enquêtes en vue de propositions de contrôle, de bulletins d'information et de production documentaire.

Elles travaillent par thématiques d'actualité (5 BNI à dominante « professionnels » et 2 BNI chargées de problématiques des « particuliers »).

BNI 1
Opérations intracommunautaires - Régimes douaniers - Carrousels - Marchés libres de l'énergie - Surveillance des cinq produits sensibles (Carbone - Parfums - Circuits intégrés-métaux - téléphone mobile)

BNI 2
Problématiques fiscales des grandes sociétés :
Grands groupes et sociétés - Finances des entreprises (fusions, cessions, acquisitions, opérations sur le capital…) - Crédits d'impôt concernant les sociétés
Partenariat DVNI-DGE

BNI 3
Pôle patrimonial :
Personnes physiques : Stratégies patrimoniales (ISF et DMTG notamment) – Milieu « people » - Affaires judiciaires civiles et sociales
Partenariat DNVSF

BNI 4
Généraliste avec orientation travail illégal :
Sociétés BTP, sociétés éphémères ou à risques - Etablissements stables - Opérations financières avec l'étranger - Activités occultes – Défiscalisation DOM COM
Partenariats externes sur la lutte contre le travail illégal

BNI 5
Problématiques patrimoniales :
Financier : Plus-values de cession de droits sociaux - Stocks options – Supports et produits d'épargne
International : Territorialité - Comptes et structures offshore - Affaires judiciaires pénales
Partenariat DNVSF

BNI 6
Nouvelles technologies- Commerce et Services électroniques- Secteur des ventes par correspondance
Activités liées à l'économie verte : Production, commerce, services en liaison avec des matériels et matériaux écologiques ou économisant l'énergie - Activités de recyclage des matériaux non métalliques.

BNI7 :
Fraudes dans le négoce intracommunautaire des moyens de transport (Automobiles, aéronefs, bateaux)

Une direction tournée vers l'international :

La DNEF a été désignée comme autorité compétente en matière d'échanges directs d'informations en TVA avec 8 pays de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Grande Bretagne, Irlande, Italie, Pays-Bas).

Elle assure également la liaison, pour la France, avec le réseau EUROFISC.

Une direction en appui aux autres services de la DGFIP:

La DNEF a un rôle important d'aide à la réalisation des missions de contrôle fiscal des autres directions de contrôle de la DGFIP qui se traduit par :

- la production de nombreuses propositions de contrôle (fiches 3909) et de Bulletins d'Informations ;

- la diffusion de listes de personnes morales ou physiques à risque ;

- l'exercice exclusif en région parisienne du droit de communication auprès des établissements financiers (BRS) ou des Tribunaux de Paris (BLF) ;

- l'exploitation et le traitement de thématiques de fraudes nouvelles ou en essor : comptes offshore, logiciels permissifs, délocalisations de personnes ou d'entités, nouveaux marchés (CO_2, énergie, commerce électronique) ;

- l'exploitation des données issues d'EUROFISC ;

- le pilotage national pour le compte du Service de la Sécurité Juridique et du Contrôle Fiscal des droits de communication non nominatifs ;

- l'élaboration et la diffusion d'une documentation dématérialisée par accès sur le site IntraDnef.